

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 31 Mars 2017

OBJET : OPH 13 Habitat : participation à la production de 78 logements à Marseille, Gignac-la-Nerthe et Roquefort-la-Bédoule.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH 13 Habitat une subvention totale de 1 680 302 € pour la construction de 78 logements sociaux comme suit :
 - 348 098 € pour l'acquisition en VEFA de 16 logements PLUS à Marseille pour un budget prévisionnel TTC de 2 320 656 €;
 - 510 304 € pour la construction de 27 logements (18 PLUS + 9 PLAI) à Roquefort-la-Bédoule pour un budget prévisionnel TTC de 3 402 027 €;
 - 821 900 € pour l'acquisition en VEFA de 35 logements (24 PLUS + 11 PLAI) à Gignac-la-Nerthe pour un budget prévisionnel de 5 479 332 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides départementales,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe VII.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée